

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL
MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 17

Convocation du :
13.09.2022

PRESENTS : Mme DEPIERRE Maire, M. POULET, Mme BUGADA, M. LECOQ, Mme BRIOT GAIDIOZ, M. PETIGNY Adjoints, MM. TAUBATY, FANTOLI, Mmes LAMY, BOUDRY, MM. CHUARD, MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT, JACQUET, MM. MARTI, BRUNIAUX

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme REGALDI pouvoir à M. TAUBATY
M. CHAZERAND pouvoir à Mme BUGADA
Mme GRESSER pouvoir à Mme BRIOT GAIDIOZ
Mme CALONNE pouvoir à M. PETIGNY
Mme BAILLY pouvoir à M. POULET

EXCUSE : M. MEYNIER

SECRETARE DE SEANCE : Mme JACQUET Marie-Christine

***Modification destination
des coupes***

Vu la délibération n° 19/02/03 du 28 février 2019 sur la destination des coupes 2019 et la délibération n° 19/11/23 du 07 novembre 2019 sur la destination des coupes 2020, il est proposé au Conseil Municipal d'apporter des modifications à la destination des coupes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- 1) Les parcelles 89r et 89ar (état d'assiette 2019) ainsi que leurs produits accidentels, pour un volume sur écorce total de 366 m³, ont été proposées deux fois en bloc et sur pied en adjudication, et deux fois invendues. Il est proposé de les commercialiser en contrat d'approvisionnement.
- 2) Les parcelles 90 (215 m³) et 56 (186 m³) (état d'assiette 2020) auraient dû être vendues en bloc et sur pied. La politique de commercialisation de l'ONF, validée par les représentants des COFOR Doubs et Jura, impose la commercialisation en contrat d'approvisionnement. Il est donc proposé de modifier la destination initiale de ces coupes de façon à pouvoir les exploiter rapidement.
- 3) La parcelle 96p, non réalisée en 2021, pour un volume de 420 m³, est proposée en bloc et sur pied.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Arbois, le 20 septembre 2022

La Maire,

La Secrétaire de Séance,

Valérie DEPIERRE

Marie-Christine JACQUET

